

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'administration Séance du 20 novembre 2012

Délibération n°2012-16 / CA

Motion adoptée par le conseil d'administration de Parcs nationaux de France

Le Conseil d'administration de Parcs nationaux de France souhaite attirer l'attention de sa Ministre de tutelle, Madame Delphine Batho, sur la situation actuelle dans les parcs nationaux, dans les termes suivants :

« Les parcs nationaux, sous l'impulsion de leurs conseils d'administration et de leurs présidents, avec l'appui des directeurs et de leurs équipes, ont engagé depuis 6 ans maintenant un travail considérable afin de mener à bien les nouvelles orientations de la loi de 2006. Ce fut tout d'abord la révision des décrets de création, puis l'élaboration et bientôt la mise en œuvre des chartes de territoire.

Ce travail d'intense concertation est sans précédent dans les parcs nationaux. Il a été l'occasion de faire émerger des propositions d'actions tout à fait nouvelles, allant dans le sens d'une plus grande prise en compte de l'environnement, et de rapprocher les établissements des acteurs du territoire. Cela est l'occasion de mobiliser énormément d'énergie de la part des partenaires, sans renoncer aux fondamentaux qui ont prévalu à la création des parcs nationaux ni aux enjeux de protection, mais en les partageant avec les acteurs locaux, pour plus d'efficacité de cette protection, en particulier dans les cœurs des parcs.

Bien évidemment, toute réforme ne se fait pas sans difficultés, et l'espace d'expression offert par la loi a pu ça et là conduire à raviver les vieux démons connus lors de la création de chacun des parcs, et faire naître de nouvelles inquiétudes quant à la présence plus marquée des parcs nationaux dans la future aire d'adhésion.

De même certains agents des parcs s'interrogent sur le devenir de ces parcs « nouvelle formule », d'autant que les moyens humains et financiers sont en baisse. Mais il faut souligner la forte implication de tout le personnel dans ce projet, y compris dans les chantiers de réorganisation qui sont en cours afin de répondre aux nouveaux défis de la loi de 2006.

Les parcs avancent, vers un objectif commun, qui est une véritable opportunité pour nos territoires. Beaucoup d'attentes ont été créées ces dernières années auprès des acteurs du territoire, qu'il ne faut pas décevoir.

Nous sommes au milieu du gué. Après la charte du Parc national des Calanques, les trois chartes des parcs nationaux du Mercantour, des Ecrins et des Pyrénées sont en cours d'examen en ce moment au conseil d'Etat. Les autres suivront l'an prochain, et la consultation des communes en vue de leur adhésion qui clôturera le processus démarre dès le début de 2013 pour les trois premiers parcs. Il est important de garder le cap, et d'aller résolument jusqu'au bout de la réforme votée en 2006 à l'unanimité des parlementaires.

C'est pourquoi le conseil d'administration de PNF :

- Rappelle la disponibilité des présidents et directeurs des parcs ultramarins et de métropole, qui sont au cœur de la réforme des parcs, pour rencontrer dès que possible Mme la Ministre, et échanger avec elle sur les enjeux des parcs nationaux et la réalité de ce qui est en cours sur leurs territoires ;
- Souligne l'impérieuse nécessité de mener à son terme et sans atermolement la réforme voulue par la loi de 2006, afin de ne pas déstabiliser voire tuer les processus de chartes en cours en laissant accréditer l'idée que la loi pourrait être modifiée avant même d'avoir été au bout de ses potentialités. »

Fait à Paris, le 20 novembre 2012

Le Président du Conseil
d'administration,

Ferdy LOUISY

Le Directeur



Michel SOMMIER